

ainsi écrasé la tyrannie et rétabli la paix est d'un bon augure. Espérons donc que l'énergie atomique servira désormais au progrès dans l'ordre, au bonheur et au bien-être de tous les hommes de bonne volonté.

L'application de l'énergie atomique aux oeuvres de paix peut nous procurer des bienfaits inestimables. Elle met à la disposition de la médecine, de la chimie et de la biologie des instruments d'une puissance et d'une justesse extrêmes qui étendent partout les frontières de la science et ouvrent à l'esprit de nouveaux horizons.

Réalisations du Canada

Chez nous, le Conseil national de recherches s'est vu confier le rôle enviable de diriger et de faciliter les investigations des spécialistes de nos universités. La Commission de contrôle de l'énergie atomique l'a chargé d'exploiter les usines de Chalk-River, dont l'activité étayera les recherches dans ce sens. J'aimerais fort traiter de ces entreprises dans le détail, mais il n'est malheureusement pas opportun de révéler de plus amples données sur les matières productrices d'énergie atomique. Elles revêtent en effet un double caractère: très utiles dans les travaux de paix, elles restent cependant fort dangereuses. Aux mains d'hommes sans scrupules, une infime quantité de ces substances pourrait faire peser une terrible menace sur notre sécurité.

Voilà pourquoi les exigences de la défense nationale priment tout en ce qui a trait à l'énergie atomique. Nous ne saurions compromettre notre sécurité tant qu'un accord international sur le contrôle de l'énergie atomique ne nous aura pas fourni de garantie à cet égard.

Seule une telle convention nous permettrait d'utiliser l'énergie atomique sur une grande échelle dans des oeuvres de paix. Il importe donc de ne rien négliger pour assurer la conclusion d'un accord interdisant l'affectation de l'énergie atomique à des fins militaires et prévoyant l'établissement de sauvegardes et de règlements susceptibles de prévenir une guerre atomique ou du moins de permettre aux nations de se prémunir contre un agresseur possible.

Après avoir étudié sérieusement le problème sous tous ses aspects, les autorités en la matière estiment qu'on peut, sans restreindre indûment l'utilisation légitime de l'énergie atomique et sans recourir à des moyens trop compliqués, mettre le monde en garde contre les intentions belliqueuses d'un Etat plusieurs mois avant le déclenchement d'une guerre atomique. Les nations ont donc tout intérêt à collaborer à l'établissement d'un régime qui leur accorderait un délai suffisant pour prendre des mesures de défense. Dès qu'on aura rassuré le monde sur l'improbabilité d'un conflit atomique, on parviendra sans doute à faire disparaître la crainte des engins de destruction et de la guerre même. Tout porte à croire qu'un accord sur le contrôle de l'énergie atomique remédierait aux difficultés de l'heure.

A défaut d'un accord international, il nous reste un autre moyen de préserver la paix. Il me paraît, dans les circonstances, pratique, opportun et nécessaire. Il convient, à mon sens, de conserver aux pays démocratiques amis de la paix et surtout aux Etats-Unis leur prépondérance dans ce domaine. Les progrès réalisés par ces pays inciteront peut-être leurs voisins à appuyer, afin d'en partager les bénéfices, l'accord projeté en vue du contrôle international de l'énergie atomique.